



Rapport sur la situation financière

Public disclosure

2025



**Société d'assurance
dommages FRV SA**



Sommaire

1. Résumé	4
2. Activités de l'entreprise	5
2.1 Activité	5
2.2 Stratégie et objectifs	5
2.3 Structure	6
2.4 Principaux événements exceptionnels	6
3. Résultats de l'entreprise	7
3.1 Résultats techniques	8
3.2 Résultat financier	9
4. Gouvernance	10
4.1 Gouvernance d'entreprise	10
4.2 Gestion des risques et système de contrôle interne (SCI)	11
4.3 Fonctions de contrôle et lignes de défense	12
5. Profil de risque	13
5.1 Catégories de risques	13
5.2 Description des mesures d'évaluation	15
6. Évaluation	16
7. Gestion du capital	19
8. Solvabilité	21
9. Annexes	24
9.1 Rapport de l'organe de révision	25
9.2 États financiers	28





1. Résumé

Le présent rapport est rédigé en application de la circulaire 2016/2 de la FINMA, intitulée « Publication – assureurs (public disclosure) » dans sa version du 26 juin 2024.

Les informations publiées ci-après correspondent à celles qui ont été fournies à la FINMA et soumises à l'organe de révision externe.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de la Société d'assurance dommages FRV SA, ci-après la SAD.

Créée en 1996, la SAD assure principalement la gestion de l'assurance-accidents (LAA), mais propose également différents produits en partenariat avec des sociétés d'assurance indépendantes.

CHIFFRES-CLÉS EN CHF

	2025	2024
Total des fonds propres	13 486 846	13 372 243
Total du bilan	80 717 408	78 080 709
Produits de l'activité technique d'assurance	7 931 955	7 410 172
Charges de l'activité technique d'assurance	-11 357 401	-10 053 022
Résultat technique (y compris provisions de fluctuation)	-3 425 446	-2 642 850
Résultat des placements	3 871 639	4 868 016
Autres produits et charges divers	-311 782	-2 088 025
Résultat de l'exercice avant impôt	134 411	137 142
Test suisse de solvabilité	288,3 %	257,7 %



2. Activités de l'entreprise

2.1 Activité

La SAD est une compagnie d'assurance non-vie spécialisée dans la couverture des risques liés aux exploitations agricoles et aux activités du monde rural. Son activité est l'assurance accidents au sens de la loi sur l'assurance-accidents (LAA).

Grâce à plusieurs partenariats conclus avec des compagnies réputées, la SAD met à disposition de ses assurés une gamme élargie de produits dans les domaines suivants : assurance de chose, assurances de véhicules à moteur et de machines agricoles et assurance de 3^e pilier, mais n'agit pas en tant qu'assureur direct.

La SAD propose donc des solutions intégrées adaptées aux besoins spécifiques du secteur agricole, souvent en partenariat avec des assureurs tiers, et s'inscrit dans un dispositif global visant à offrir une couverture complète des risques à ses membres.

Afin de renforcer sa proximité avec les assurés et d'améliorer la qualité du conseil ainsi que la satisfaction des assurés, la SAD poursuit la modernisation de ses outils de gestion et la digitalisation de ses processus.

2.2 Stratégie et objectifs

En tant qu'instrument de la défense des intérêts professionnels de l'agriculture, de la viticulture et d'autres milieux économiques, la SAD a pour objectif prioritaire de pratiquer dans le canton de Vaud les diverses branches de l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie :

- en proposant des produits d'assurances sociales destinés à la gestion de la main-d'œuvre ;
- en développant des couvertures d'assurances privées originales, basées sur les besoins des métiers de la terre ;
- en s'appuyant sur des partenariats pour les produits qu'elle ne développerait pas elle-même ;
- en participant activement à la prévention des sinistres ;
- en appliquant des tarifs aussi avantageux que possible.

L'extension de ses activités et le développement de nouveaux produits rendant service à l'agriculture sont des objectifs permanents secondaires.



2.3

Structure

La SAD est une société anonyme avec un capital-actions de 10 millions de francs. L'intégralité de ses actions est détenue par la Fédération rurale vaudoise (FRV), qui en est ainsi l'unique propriétaire. Cette dernière œuvre en faveur du bien-être de la population agricole suisse.

La SAD n'appartient à aucun groupe d'assurances et ne possède aucune succursale. La SAD déploie exclusivement une activité d'assurance. Aucune activité connexe à l'activité d'assurance (art. 5b OS) ou sans lien avec une telle activité (art. 5c OS) n'est à relever.

La société Ferax Treuhand AG à Zurich a été désignée en qualité d'organe de révision externe de la SAD. Elle est agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision. L'audit est placé sous la responsabilité de Monsieur Antonio Marin, expert-réviseur agréé.

Structure au 31.12.2025



2.4

Principaux événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'est à relever pour l'exercice 2025 de la SAD.

3. Résultats de l'entreprise

Le tableau ci-dessous présente en détail le compte de résultat de l'année sous revue ainsi que de l'exercice précédent conformément au modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo non-vie » prescrit par la FINMA.

RÉSULTAT DE L'ENTREPRISE (selon circulaire FINMA 2016/2 Annexe 1)

En millions de CHF

	Total		Affaires directes en Suisse			
	2025	2024	Accidents		Autres branches	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Primes brutes	9.125	8.633	9.125	8.633		
Primes brutes cédées aux réassureurs	-1.267	-1.296	-1.267	-1.296		
Primes nettes pour propre compte	7.858	7.336	7.858	7.336		
Variations des reports de primes						
Variations des reports de primes : part des réassureurs						
Primes nettes acquises pour propre compte	7.858	7.336	7.858	7.336		
Autres produits de l'activité d'assurance	0.074	0.074	0.004	0.000	0.069	0.074
Total des produits de l'activité technique d'assurance	7.932	7.410	7.863	7.337	0.069	0.074
Charges des sinistres : montants payés bruts	-4.002	-4.915	-4.002	-4.915		
Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	2.400	-0.447	2.400	-0.447		
Variations des provisions techniques	-3.487	-2.448	-3.487	-2.448		
Variations des provisions techniques : part des réassureurs	-3.798	0.001	-3.798	0.001		
Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations						
Frais de règlement des sinistres pour propre compte	-8.887	-7.809	-8.887	-7.809	0.000	0.000
Frais d'acquisition et de gestion	-1.577	-1.402	-1.565	-1.390	-0.012	-0.012
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion						
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	-1.577	-1.402	-1.565	-1.390	-0.012	-0.012
Autres charges techniques pour propre compte	-0.893	-0.843	-0.893	-0.843		
Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement)	-11.357	-10.053	-11.346	-10.041	-0.012	-0.012
Produits des placements	4.525	5.316				
Charges financières et frais de gestion des placements	-0.653	-0.448				
Résultat des placements	3.872	4.868				
Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations						
Autres produits financiers	0.000	0.000				
Autres charges financières	-0.345	-2.090				
Résultat opérationnel	0.101	0.136				
Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux						
Autres produits	0.033	0.000				
Autres charges	0.000	0.002				
Produits / charges extraordinaires	0.000	0.000				
Bénéfice / perte avant impôt	0.134	0.137				
Impôts directs	-0.020	-0.017				
Bénéfice / perte	0.115	0.120				



3.1 Résultats techniques

PRODUITS D'ASSURANCE

Primes brutes

La Société d'assurance dommages FRV SA a encaissé 9 124 857 francs de primes pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 492 342 francs (+5,7 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation est principalement due à hausse du nombre de travailleurs générant une masse salariale supérieure.

Primes cédées au réassureur

La SAD a cédé un montant de 1 159 359 francs à son réassureur, conformément aux deux nouvelles couvertures de réassurances entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Il est rappelé que les priorités et les limites ont été revues à la hausse, tandis que les primes cédées sont désormais déterminées selon un taux de prime fixe, en remplacement du taux glissant appliqué précédemment.

Par ailleurs, la SAD s'est vue refacturer un montant de 1 697 439 francs, relatif au décompte de trois sinistres, conformément aux contrats en vigueur à la date de survenance de ceux-ci. Ces décomptes expliquent en grande partie la diminution de la facturation attendue de 1 590 271 francs pour les contrats en prime glissante.

Autres produits de l'activité d'assurance

Durant l'exercice 2025, la SAD a encaissé 69 375 francs en lien avec ses trois partenariats, ce montant étant réparti comme suit :

- 42 372 francs de l'Emmental Assurance pour l'assurance de choses ;
- 25 870 francs de l'AXA pour l'assurance de véhicules ;
- 1 134 francs des Retraites Populaires pour un produit de 3^e pilier.

CHARGES D'ASSURANCE

Charges des sinistres

Les prestations payées s'élèvent à 6 102 924 francs pour l'exercice 2025, soit une hausse de 811 395 francs (+15,3 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'accidents en 2025 ainsi que par la progression des charges liées aux frais de guérison.

Durant l'exercice sous revue, la SAD a encaissé 173 979 francs de la part des assureurs de tiers responsables, la majorité étant liées à des accidents avec des véhicules. En 2025, la SAD a également encaissé 47 722 francs de la part de l'assurance-invalidité (AI) en raison d'une double indemnisation et afin d'éviter une surindemnisation.

Part des réassureurs

Un montant de 2 400 219 francs a été versé à la SAD par le réassureur, à la suite de trois décomptes effectués au cours de l'exercice 2025, relatifs à des sinistres stabilisés.

Provisions techniques

Les provisions techniques suffisantes brutes sont en augmentation, principalement en raison de l'attribution aux provisions pour fluctuation des risques. L'évolution est soutenue par la méthode utilisée pour déterminer les provisions pour IBNR (Incurred But Not Reported) et atténuée par la diminution des provisions déterminée par le métier, en particulier en ce qui concerne les rentes futures.

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes de réassurance (c'est-à-dire sans prise en charge du réassureur) s'élèvent à 53 975 959 francs.

La part attendue à terme à la charge du réassureur s'établit à 5 056 011 francs, en nette diminution par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par les décomptes effectués au cours de l'exercice 2025, ainsi que par la reconnaissance d'une créance envers tiers responsable conséquente.

Frais d'acquisition et de gestion

Les charges de personnel enregistrent une légère hausse en 2025, imputable au renforcement de l'effectif consécutif à l'absence de collaborateurs. Par ailleurs, les charges administratives demeurent globalement stables.

Autres charges techniques pour propre compte

La progression des autres charges techniques pour propre compte s'inscrit en cohérence avec l'augmentation des primes encaissées. En effet, la SAD rémunère des tiers pour assurer certaines opérations liées à l'encaissement de ces primes.

3.2 Résultat financier

Les placements du portefeuille de la SAD sont organisés en trois mandats balancés confiés à trois banques distinctes de la place. À cela s'ajoute un quatrième volet qui correspond à un mandat de gestion de fonds immobiliers.

Les placements en capitaux sont présentés au bilan conformément au tableau suivant :

RÉSULTATS FINANCIERS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS EN CHF

	2025	2024
Produits financiers	4 524 523	5 315 847
Biens immobiliers	788 266	1 137 431
Titres à revenu fixe	387 069	1 596 435
Actions	3 338 483	2 567 794
Liquidités	10 705	14 188
Charges financières & frais de gestion	-652 884	-447 832
Biens immobiliers	-58 145	-24 396
Titres à revenu fixe	-454 848	-252 543
Actions	-89 974	-150 218
Liquidités	-49 916	-20 674
Résultat financier	3 871 639	4 868 016

L'exercice 2025 a suivi la même tendance que les exercices 2024 et 2023, clôturant avec un produit net de 3 871 639 francs. Cette performance a, entre autres, permis d'attribuer 345 233 francs à la provision pour fluctuation de valeur sur titres.





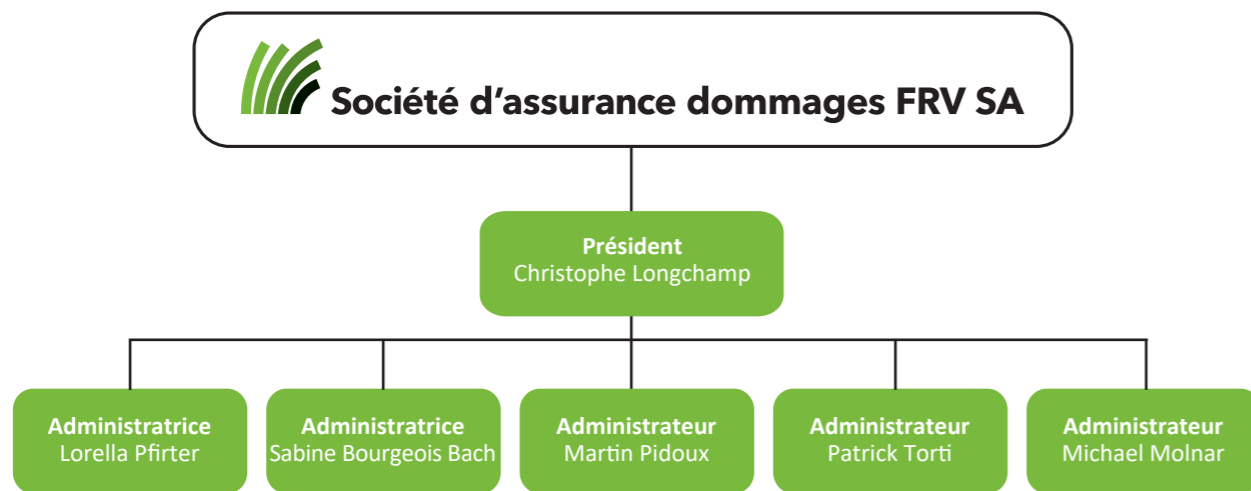
4. Gouvernance

4.1 Gouvernance d'entreprise

La SAD est gérée conformément aux exigences de la LAA et aux prescriptions de surveillance de la FINMA. La gouvernance repose sur un conseil d'administration responsable de l'orientation stratégique et du système de contrôle interne, ainsi qu'une direction chargée de la gestion opérationnelle et de la maîtrise des risques. L'entreprise dispose de fonctions clés indépendantes — gestion des

risques, conformité, actuariat et audit interne — garantissant une conduite saine, transparente et conforme au cadre réglementaire.

Le conseil d'administration est composé de six membres, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Ci-dessous l'organigramme du conseil d'administration de la SAD au 31 décembre 2025.



Les mutations de l'année concernent la nomination de Monsieur Patrick Torti comme administrateur et Monsieur Christophe Longchamp comme président à la place de Monsieur Claude Baehler.

Concernant la direction générale, Madame Yasmine Mounoud est la directrice de la SAD, depuis le 10 janvier 2022.

4.2 Gestion des risques et système de contrôle interne (SCI)

Le conseil d'administration est responsable de déterminer la stratégie, les objectifs et la vérification en matière de risques. La mise en œuvre, quant à elle, a été déléguée à la direction, comme cela est prévu dans le cadre du règlement d'organisation.

La gestion des risques est définie comme les méthodes et processus servant à identifier et évaluer les risques auxquels la société est exposée ainsi qu'à définir des mesures destinées à les maîtriser. Elle inclut le système de contrôle interne (SCI), la conformité et tous les autres éléments liés aux risques. Et ceci dans le but d'optimiser les processus opérationnels, de garantir la fiabilité des informations financières, d'assurer la conformité réglementaire, de protéger les actifs et de renforcer la culture de contrôle.

La gestion des risques et le SCI sont définis et détaillés dans divers documents. La directive sur la gestion des risques définit les rôles et responsabilités de chacun en matière de risque. Elle est complétée par la Directive sur le système de contrôle interne, qui définit les principes, les responsabilités et les procédures nécessaires à la mise en place et au maintien d'un SCI efficace au sein de la SAD.

Du fait de son activité, la SAD est exposée à différents risques, tels que l'environnement politique, économique et social, mais aussi ceux liés à son fonctionnement et à son développement. Le risque

est défini comme la possibilité qu'un événement entraînant des conséquences négatives sur les objectifs et l'exécution des tâches de la société puisse se produire.

Pour y remédier, la gestion des risques s'appuie sur de bonnes pratiques de l'industrie de l'assurance. Ces risques sont gérés via le système de contrôle interne (SCI) qui dispose de son outil de gestion dédié et dans lequel tous les processus internes et externes de la SAD sont décrits, avec leurs risques inhérents et les moyens mis en place pour les mitiger. Ce logiciel permet une gestion dynamique et intégrée de la gestion des risques.

Le Own Risk Solvency Assessment (ORSA), le Swiss Solvency Test (SST) et le Business Continuity Management (BCM) auxquels la SAD est astreinte, sont des outils spécifiques permettant également de gérer le risque et sont donc des composantes du système de gestion des risques.

À noter que l'approche d'ensemble de la gestion des risques est pragmatique et adaptée à la taille, à la complexité ainsi qu'au profil de risque de la société.

Aucun changement n'a eu lieu dans la gestion des risques pendant la période sous revue.



4.3

Fonctions de contrôle et lignes de défense

Chaque acteur de l'organisation joue un rôle clé dans l'efficacité du système de contrôle interne. La répartition claire des responsabilités garantit que le SCI est intégré dans tous les niveaux de l'organisation et que les objectifs fixés sont atteints de manière coordonnée.

La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne s'organise autour du principe des trois lignes de défense :

1. La première ligne de défense est constituée par les unités opérationnelles et la direction (collaboratrices et collaborateurs métiers, actuariat et direction). La **direction** est responsable de garantir la conception et l'entretien d'un système de contrôle interne systématique, complet, documenté et efficace. Toutes les **collaboratrices** et tous les **collaborateurs**, quel que soit leur niveau hiérarchique, sont responsables de la mise en œuvre des contrôles internes dans le cadre de leurs activités quotidiennes et de la mise en place de processus. L'**actuaire interne** doit calculer et définir au moyen de bases de calcul actuarielles adéquates les engagements à la valeur proche du marché, les risques d'assurance dans le cadre du SST et les provisions techniques. Il doit également vérifier si le débit de la fortune liée est conforme aux prescriptions du droit de la surveillance.
2. La deuxième ligne de défense est composée des fonctions de gestion des risques et de conformité en charge du contrôle indépendant des risques, du BCM ainsi que d'un conseiller à la protection des données ; la **responsable de la gestion des risques** s'assure que le SCI soit à jour en permanence, conjointement avec la direction. Il effectue annuellement la revue des processus, des risques avec leurs évaluations et des contrôles. Il est

responsable du logiciel dédié au SCI. De plus, il contribue à sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques et à promouvoir une culture proactive de maîtrise des risques. Le Conseil d'administration a confié cette fonction à une responsable de la gestion des risques externe. Le **responsable conformité** veille au respect des réglementations, des lois et des normes internes et externes applicables à l'organisation. Le **délégué à la protection des données** est en charge de la protection des données. Le conseil d'administration a confié cette fonction à un délégué à la protection des données externe. La **fonction de BCM** s'assure de la continuité des opérations critiques de l'entreprise. Le conseil d'administration a confié cette fonction à la direction.

3. La troisième ligne de défense est composée des sociétés de contrôle indépendantes tenues de vérifier et d'évaluer la gestion des risques dans son ensemble. L'**auditeur interne** est chargé d'évaluer l'efficacité du SCI et de proposer des améliorations pour en renforcer la robustesse. Le conseil d'administration a confié cette fonction à Fiprom SA. L'**auditeur externe** intervient pour évaluer de manière indépendante l'efficacité et la fiabilité du SCI, en particulier sur les aspects financiers.

Les fonctions de contrôles disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

De manière générale, aucune modification majeure n'est à signaler pour l'année 2025, outre la nomination d'un nouveau responsable de la gestion des risques externe.



5. Profil de risque

L'identification et l'évaluation des risques sont effectuées annuellement au sein de l'entité. Les risques principaux sont répertoriés ci-après. Aucun changement du profil de risque n'est survenu au cours de la période sous observation. D'après les résultats du SST 2026, la SAD fait face à deux risques principaux : les risques de marché et les risques d'assurance.

5.1

Catégories de risques

Les risques auxquels la SAD est soumise sont divisés en quatre catégories : les risques stratégiques, les risques opérationnels (y compris les risques informatiques et environnementaux), le risque de conformité (y compris les risques de reporting) et les risques financiers (y compris les risques de liquidités, d'assurance, de crédit, de marché et de concentration).

Risques stratégiques : Les risques stratégiques portent sur les objectifs de long terme et la mission de l'organisation. Ils impactent directement la capacité de l'entreprise à réaliser sa vision et à maintenir son positionnement sur le marché. Ces risques pourraient donc avoir un impact sur la survie de l'entreprise. Ils sont gérés par le conseil d'administration.

Risques opérationnels : Les risques opérationnels concernent les risques qui entravent le bon fonctionnement des activités de la SAD, notamment en cas d'absence subite d'un collaborateur, un crash informatique, un incendie, etc. Ils sont liés à l'efficacité des ressources et des processus quotidiens. Tous les risques opérationnels sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures

nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. Certains d'entre eux font en outre l'objet d'un chapitre du Business Continuity Management.

Risques environnementaux : Les risques environnementaux correspondent aux risques que des facteurs liés à l'environnement ou au changement climatique entraînent des pertes financières, une augmentation des sinistres, une détérioration du portefeuille d'actifs, ou une atteinte à la réputation de l'entreprise.

Tous les risques environnementaux sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence.

Risque de conformité : Le risque de conformité inclut les risques que l'entreprise ne respecte pas les lois, réglementations, normes professionnelles, directives de la FINMA, ainsi que les politiques internes qui lui sont applicables. Tous les risques de conformité sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence.



Risques de reporting : Les risques de reporting désignent la possibilité que les informations publiées dans le cadre des exigences réglementaires soient inexactes, incomplètes, tardives ou non conformes aux prescriptions applicables. Tous les risques de reporting sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence.

Risques financiers : Les risques financiers correspondent aux risques de pertes résultant de l'évolution défavorable des marchés financiers, de la structure du bilan, ou de la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements économiques.

Il regroupe plusieurs sous-catégories de risques, dont : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de concentration.

Risque de marché : Le risque de marché correspond au risque de pertes financières résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché qui influencent la valeur des actifs, des passifs ou des flux financiers de l'entreprise. Ils sont indissociables de l'activité de gestion d'actifs d'une société d'assurance. La direction de la SAD s'efforce de réduire les risques tout en assurant des rendements décents. Afin d'atteindre cet objectif, l'allocation stratégique des placements est revue chaque année par la direction et la commission de placements. La SAD investit majoritairement de manière passive dans des fonds visant à répliquer des indices boursiers pour assurer une diversification géographique et sectorielle adéquate.

Durant l'année, ce risque est continuellement surveillé au travers de l'observation de la volatilité sur les marchés, le but étant que la SAD puisse prendre des mesures pour limiter les effets d'une crise financière.

De plus, le risque de marché est estimé chaque année dans le cadre du SST. Ce risque est également étudié dans le cadre de l'ORSA, afin de servir au conseil d'administration dans l'élaboration de sa stratégie à moyen terme. L'impact quantitatif du risque de marché est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant du défaut, de la détérioration de la qualité, ou du non-respect des engagements par une contrepartie. Dans un contexte économique toujours plus volatile, le secteur financier de la SAD surveille et contrôle très étroitement les expositions aux contreparties. De plus, ce risque est décrit et analysé dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. L'impact quantitatif du risque de crédit est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Risque de liquidités : Le risque de liquidité correspond au risque que l'entreprise ne dispose pas, au moment voulu, de suffisamment de liquidités ou d'actifs facilement réalisables pour faire face à ses obligations financières, sans subir de pertes significatives. Afin d'anticiper les besoins, la SAD dispose d'un système de gestion précis de la trésorerie et des engagements futurs. De plus ce risque est décrit et analysé dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. Une politique porte également sur la gestion des liquidités.

Risque de concentration : Le risque de concentration correspond au risque que l'entreprise soit excessivement exposée à un nombre limité de contreparties, d'actifs, de secteurs, de régions ou de types de risques, de sorte qu'un événement défavorable touchant l'une de ces expositions puisse entraîner des pertes significatives. Ce qui est le cas pour la SAD, car elle a pour vocation et pour mission d'assurer les travailleurs agricoles contre les risques d'accident. Cela signifie qu'elle concentre ses efforts sur un risque professionnel principal. C'est la raison pour laquelle la SAD a mis en place un suivi particulièrement pointu de ses affaires, y compris dans la relation qu'elle entretient avec les employeurs des métiers de la terre. Par exemple, dans le cadre du SST, la société agrège un scénario propre à l'entreprise représentant ce risque.

Risque d'assurance : Le risque d'assurance correspond au risque que les prestations d'assurance, les sinistres, les engagements techniques ou les flux futurs liés aux contrats d'assurance évoluent de manière défavorable par rapport aux attentes. Il reflète l'incertitude liée à la fréquence, au montant et au moment de survenance des sinistres, ainsi qu'au comportement des assurés. Ils sont inhérents aux couvertures garanties des assurés.

L'objectif est de bien connaître ces risques d'assurance et de contrôler les mesures principales afin de réduire les risques. Pour ce faire, une attention particulière est portée à la tarification afin que celle-ci demeure compétitive mais également au plus proche de la réalité constatée. La Société d'assurance dommages FRV SA continue d'appliquer sa politique première, celle de proposer les meilleures prestations possibles aux primes les plus basses possible. Aussi, un suivi méticuleux des sinistres est mis en place dans le but de traiter et d'estimer au mieux les diverses prestations. De plus, un outil de mitigation du risque est adopté par la Société d'assurance dommages FRV SA au travers d'un contrat de réassurance avec Swiss Re afin de réduire le risque lié à des sinistres particulièrement onéreux et des analyses détaillées d'événement de type catastrophes sont également simulés sur le portefeuille. Enfin, ce risque est décrit et analysé dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence.

Pour finir, le risque d'assurance est analysé dans le cadre de l'ORSA et du SST. L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Autres risques importants : Les autres risques importants auxquels la SAD doit faire face, comme le versement des prestations, sont également réglés par le SCI et font l'objet d'un suivi particulier de la part de la direction. Cela a également pour effet de réduire de manière importante le risque de réputation. De plus, des séances mensuelles de présentation des indicateurs statistiques permettent un suivi régulier des affaires et des risques y relatifs, qui peuvent, le cas échéant, amener à des adaptations ou des corrections afin de les réduire.

Risque découlant des principales positions hors bilan et du transfert de risques vers des sociétés ad hoc : Sous réserve de ses relations avec le réassureur Swiss Re, la SAD n'utilise pas d'autres instruments de transfert du risque.

5.2

Description des mesures d'évaluation

L'identification des risques vise à recenser les menaces internes et externes susceptibles d'affecter l'entreprise, tandis que leur évaluation permet de les classer et de les cartographier en fonction de leur importance. Ces méthodologies sont formalisées dans une directive.

Concrètement, l'identification des risques est réalisée au travers d'une revue annuelle de l'ensemble des processus de l'entreprise, complétée par une veille continue des changements susceptibles d'influencer le profil de risques faite par le responsable de la gestion des risques, conjointement avec la direction. S'agissant de l'évaluation, la probabilité d'occurrence et l'impact de chaque risque sont analysés chaque année d'abord de manière inhérente, puis résiduelle (après contrôle). L'objectif est de réduire le niveau de risque résiduel à un niveau acceptable.

6. Évaluation

À des fins de solvabilité, la SAD se doit d'évaluer son bilan audité à la valeur estimative la meilleure possible générant quelques modifications. Le tableau suivant présente le bilan avec une évaluation conforme au marché et selon le modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié » prescrit par la FINMA.

BILAN CONFORME AU MARCHÉ (selon circulaire FINMA 2016/2 Annexe 1) EN MILLIONS DE CHF		2025	2024	Adap- tations 2024
Valeur des placements conforme au marché	Biens immobiliers			
	Participations			
	Titres à revenu fixe			
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions			
	Autres placements	68.291	64.805	
	Placements collectifs de capitaux	68.291	64.805	
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Autres placements de capitaux				
Total des autres placements	68.291	64.805		
Valeur des autres actifs conforme au marché	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	3.256	1.996	
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	4.849	8.560	
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors assurance-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors assurance-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	4.849	8.560	
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles			
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	3.693	1.506	
	Autres créances	0.283	0.296	
Autres actifs				
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	0.062	0.624		
Total des autres actifs	12.142	12.982		
Total de la valeur des actifs conforme au marché	80.433	77.787		

BILAN CONFORME AU MARCHÉ (selon circulaire FINMA 2016/2 Annexe 1) EN MILLIONS DE CHF		2025	2024	Adap- tations 2024
Valeur des engagements d'assurance conforme au marché (y compris assurance-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	39.177	39.925	
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors assurance-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors assurance-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	39.177	39.925	
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Montant minimum	4.272	3.626		
Valeur des autres engagements conforme au marché	Provisions non techniques	0.000	0.000	
	Dettes liées à des instruments de taux			
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée	1.652	3.197	
	Dettes nées d'opérations d'assurance	0.449	0.000	
	Autres passifs	0.456	0.621	
	Comptes de régularisation			
	Dettes subordonnées			
	Total de la valeur des engagements conforme au marché.	46.005	47.368	
	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	34.427	30.419	



Le bilan proche du marché est évalué selon les principes suivants :

Pour les actifs :

- les différents fonds de placements sont évalués à la valeur de marché selon leur cotation ;
- les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale ;
- les autres actifs correspondent à leur valeur statutaire ;
- la créance du réassureur ainsi que celle envers des compagnies d'assurance sont considérées avec un effet d'escompte.

Pour les passifs :

- les engagements d'assurance sont considérés avec un effet d'escompte relatif aux flux de paiements futurs et la provision pour sécurité et pour fluctuation, par sa nature, disparaît ;
- les provisions non techniques disparaissent également en raison de leur nature ;
- les autres passifs correspondent à leur valeur statutaire, hormis la dette envers le réassureur qui est également considérée avec un effet d'escompte ;
- le montant minimum est agrégé aux engagements ;
- les capitaux propres, ne présentant aucun risque, disparaissent.

La progression du capital porteur de risque de 4 008 687 francs (+13,2 %) résulte de l'augmentation de la valeur proche du marché des actifs de 2 645 906 francs (+3,4 %), expliquée par celle des placements de capitaux de 3 485 560 francs (+5,4 %) grâce aux bons résultats obtenus sur les marchés financiers pendant l'exercice 2025.

Parallèlement, l'impact positif de la hausse des actifs est soutenu par la diminution de 747 956 francs (-1,9 %) de la valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance. Cette évolution s'explique notamment par la réduction des provisions tech-

niques suffisantes (hors fluctuation) de 433 471 francs.

Les différences suivantes sont à relever entre le bilan audité et le bilan proche du marché :

Diminution de 284 572 francs des actifs :

- escompte de la créance envers des compagnies d'assurance ;
- escompte de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Diminution de 34 711 917 francs des passifs :

- différence d'évaluation des provisions techniques pour 14 799 410 francs, cette différence s'expliquant principalement par le modèle standard SST de la FINMA et par la disparition des provisions de fluctuation des risques ;
- escompte de la dette envers le réassureur ;
- l'absence des provisions non techniques dans le bilan proche du marché pour 10 630 057 francs, la valeur proche du marché étant égale à zéro ;
- la prise en compte du montant minimum dans le bilan proche du marché pour 4 271 540 francs ;
- l'absence des capitaux propres dans le bilan proche du marché pour 13 486 846 francs, la valeur proche du marché étant égale à zéro.



7. Gestion du capital

La SAD dispose de fonds propres s'élevant à 13 486 846 francs. Ce montant est suffisamment élevé compte tenu de la taille et du volume d'activités de la société. Dans la mesure du possible, la SAD s'efforce de réduire ses primes en cas de fonds disponibles. Le cas échéant, les bénéfices sont conservés dans le but d'assurer la solvabilité ainsi que le développement des activités de l'assurance.

La SAD est exposée à différents risques liés à son activité d'assureur et économique, nécessitant une sécurité financière. En tant que société privée, la SAD doit s'autofinancer, n'ayant accès aux marchés de capitaux et devant planifier le financement de ses activités futures.

FONDS PROPRES EN CHF

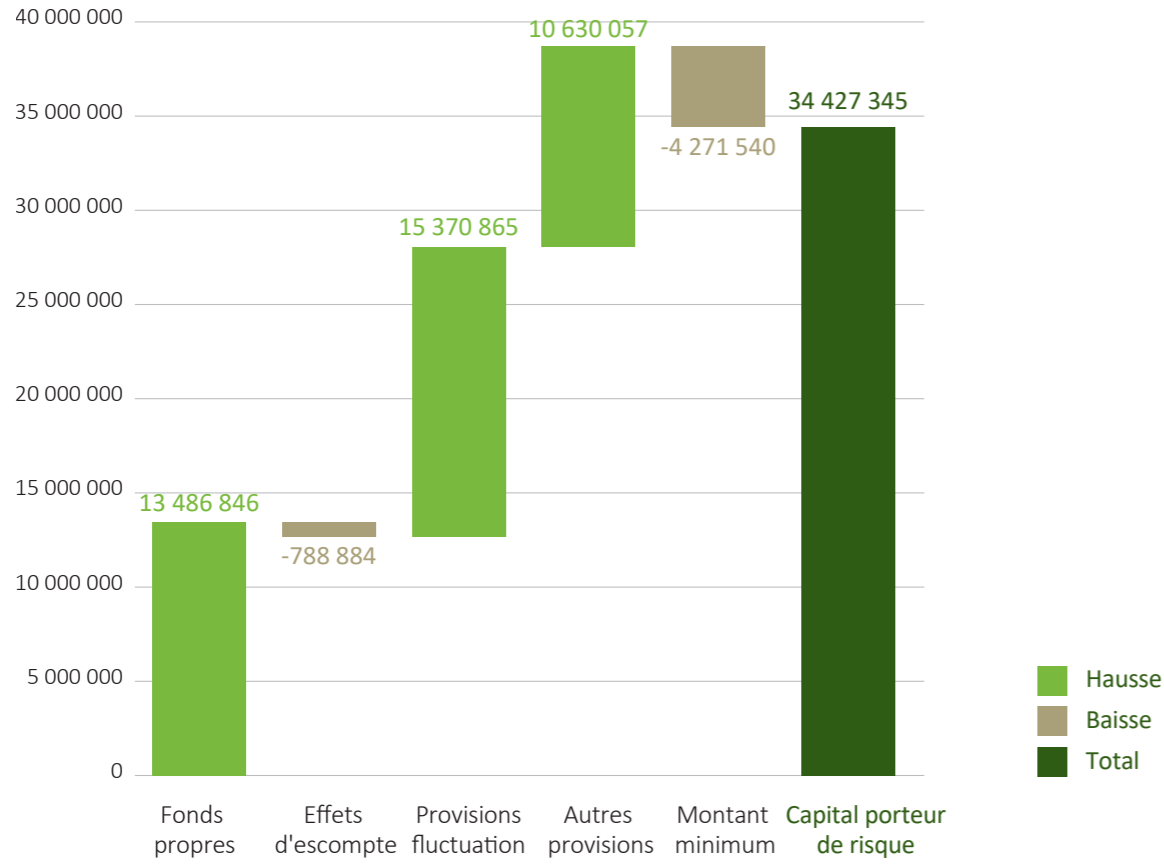
	2025	2024
Capital-actions	10 000 000	10 000 000
Réserves légales (Fonds d'organisation)	1 600 000	1 600 000
Réserves légales issues du bénéfice	980 917	884 891
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées	977 929	887 352
dont report de bénéfice / perte	863 326	767 224
dont bénéfice / perte	114 603	120 128
Total des fonds propres	13 486 846	13 372 243

Aucun changement notable n'est survenu pendant la période sous revue. L'évolution des fonds propres de la SAD provient du résultat positif pour l'exercice 2025 de 114 603 francs.



Le graphique ci-dessous présente le passage des fonds propres selon le bilan audité au 31 décembre 2025 au capital porteur de risque disponible afin de supporter les différents risques encourus :

TRANSITION DES FONDS PROPRES AU CAPITAL PORTEUR DE RISQUE EN CHF



8. Solvabilité

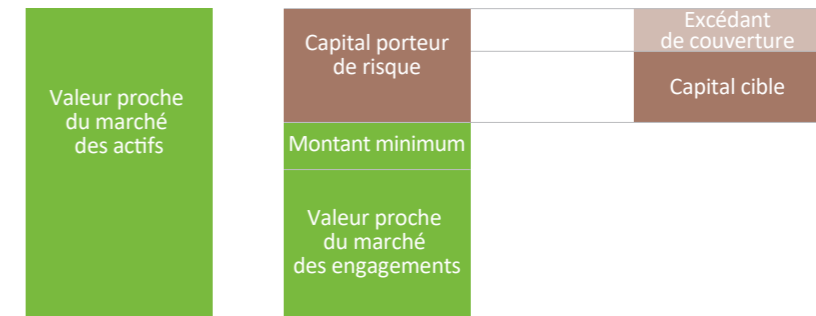
Le calcul de la solvabilité se base sur le test suisse de solvabilité (SST) selon les modèles standards de la FINMA. Ce test saisit la situation économique de l'entreprise d'assurance à l'aune des risques pris. Le but de cet instrument est de s'assurer que l'entreprise d'assurance puisse fournir durablement les prestations octroyées et ainsi garantir une protection collective à l'ensemble de ses assurés.

L'objectif du SST est de déterminer, dans un premier temps, le capital disponible (capital porteur de risque). Pour cela, une valeur proche du marché est attribuée à chaque position de l'actif et du

passif du bilan (voir chapitre 6). Dans un deuxième temps, le SST vise à déterminer si ce capital suffit à honorer les engagements en matière de prestations même dans des conditions défavorables et ainsi assumer les risques encourus sur l'horizon d'une année.

Le capital porteur de risque (capital disponible) est défini comme la différence entre la valeur de marché des actifs et la meilleure estimation (*best estimate*) des passifs agrégée au montant minimum. Le capital cible (capital nécessaire) est déterminé comme l'agrégation des différents risques liés à l'assurance en question.

Graphiquement, on a :



Le montant minimum est défini comme le coût du capital nécessaire pour couvrir les risques futurs pendant la durée de liquidation de tous les engagements d'assurance.

Finalement, le quotient SST correspond au ratio entre le capital porteur de risque et le capital cible. La solvabilité est suffisante lorsque le capital porteur de risque est au moins équivalent au capital cible.



SITUATION DE LA SOLVABILITÉ SELON MODÈLE QUANTITATIF « SOLVABILITÉ INDIVIDUELLE »

(Circulaire FINMA 2016/2 Annexe 1)

CALCUL DU CAPITAL PORTEUR - CPR EN MILLIONS DE CHF

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)	Adaptations 2024
Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	34.427	30.419	
Déductions			
Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
Capital de base	34.427	30.419	
Capital complémentaire			
CPR	34.427	30.419	

CALCUL DU CAPITAL CIBLE - EN MILLIONS DE CHF

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)	Adaptations 2024
Risque technique	8.183	7.543	
Risque de marché	8.771	8.912	
Risque de crédit	1.399	1.300	
Effet de diversification	-4.928	-4.612	
Autres effets sur le capital cible	-1.486	-1.341	
Capital cible	11.939	11.803	

QUOTIENT SST

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)	Adaptations 2024
CPR / Capital cible	288,4 %	257,7 %	

Le quotient SST enregistre une augmentation pour la troisième année consécutive en forte corrélation avec les résultats financiers favorables obtenus en 2023, 2024 et 2025.

Les variations des principaux indicateurs observées au fil des années résultent majoritairement des performances financières, de la fréquence et de la gravité des grands sinistres rencontrés influençant le niveau de provisions techniques suffisantes (hors provisions pour fluctuation).

Les informations sur la solvabilité correspondent à celles que la SAD a déclarées à la FINMA, et les valeurs sur lesquelles elles sont fondées ont été soumises à l'auditeur externe Ferax Treuhand AG.

Capital cible

L'augmentation du capital cible de 135 567 francs (+1,1 %) s'explique principalement par la détérioration des risques de crédit et des risques d'assurance. L'évolution des risques de crédit est essentiellement due à la progression des montants exposés, tandis que les risques d'assurance sont influencés à la fois par l'augmentation des expositions et par l'application des paramètres propres à la SAD relatifs aux grands sinistres.

Les risques de marché s'améliorent légèrement, l'effet de la réduction des facteurs de volatilité étant supérieur à celui de l'augmentation de la fortune investie.

L'augmentation de la somme simple des trois risques quantitatifs accroît l'effet de diversification et atténue l'effet des scénarios. Par ailleurs, l'amélioration des résultats d'assurance et financiers attendus limite la hausse du capital cible.

Les tableaux suivants présentent individuellement les deux principaux contributeurs au capital cible, à savoir les risques d'assurance et les risques de marché :

RISQUES D'ASSURANCE EN CHF

	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)
Risque des sinistres ordinaires attendus	2 166 048	3 150 333
Risque de provisionnement	5 508 497	5 036 119
Somme simple des risques	7 674 545	8 186 452
Effet de diversification	-998 404	-1 368 450
Total	6 676 141	6 818 002

Risque des grands sinistres attendus	6 049 109	4 361 520
Somme simple des risques	12 725 251	11 179 523
Effet de diversification	-4 541 915	-3 636 300
Risques d'assurance	8 183 336	7 543 222

RISQUES DE MARCHÉ EN CHF

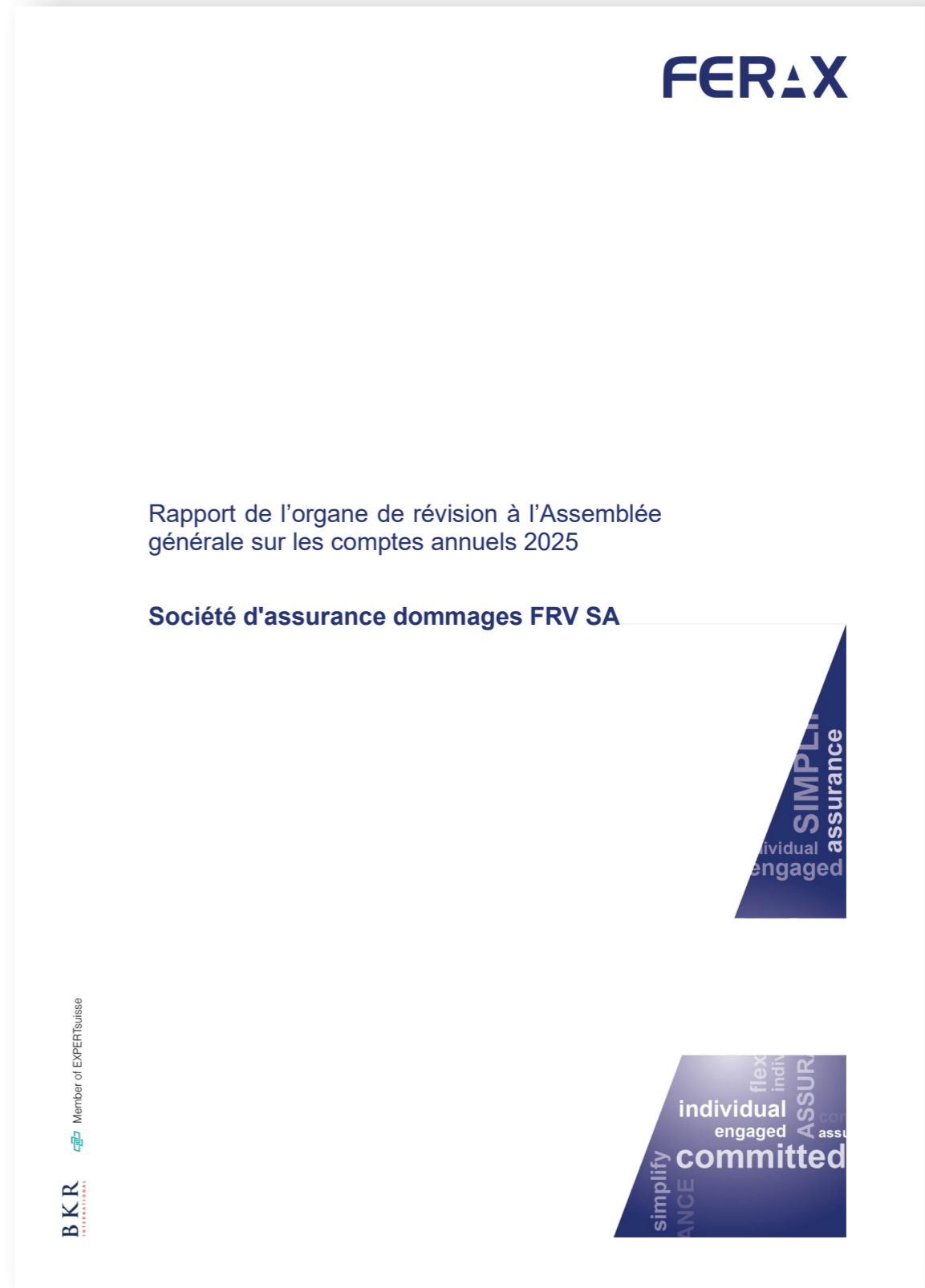
	2025 (SST 2026)	2024 (SST 2025)
Taux d'intérêts	2 876 751	3 846 003
Spreads	1 395 979	1 439 313
Taux de change	1 361 893	1 270 754
Actions	6 979 467	6 747 998
Immobilier	990 995	935 757
Somme simple des composantes	13 605 084	14 239 825
Effet de diversification	-4 833 878	-5 327 403
Risques de marché	8 771 206	8 912 422



9. Annexes

9.1

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Société d'assurance dommages FRV SA, Lausanne

Zurich, 16 avril 2026

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels de la Société d'assurance dommages FRV SA (la société), comprenant le bilan au 31. décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ferax Treuhand AG


Antonio Marin
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Ennio Bertola
Expert réviseur agréé

Annexes:

- ▶ Bilan au 31 décembre 2025
- ▶ Compte de profits et pertes 2025
- ▶ Le tableau des flux de trésorerie 2025
- ▶ Annexe 2025
- ▶ Proposition du conseil d'administration



9.2

États financiers

BILAN

ACTIFS EN CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Placements	1	68 290 638.10	64 805 077.60
Autres placements		68 290 638.10	64 805 077.60
Liquidités		3 255 851.23	1 995 770.76
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4	5 056 011.00	8 853 939.00
Créances nées d'opérations d'assurance	2	3 769 929.15	1 506 332.10
Autres créances		282 570.65	295 889.97
Comptes de régularisation	3	62 407.67	623 699.45
Total des actifs		80 717 407.80	78 080 708.88

PASSIFS EN CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Provisions techniques	4	53 975 959.00	50 488 565.00
Provisions non techniques	5	10 630 056.95	10 294 824.12
Dettes envers les entreprises de réassurance, cédée		1 636 270.00	3 226 541.00
Dettes nées d'opérations d'assurance	6	83 313.25	77 518.75
Autres passifs	7	449 139.05	405.45
Comptes de régularisation	8	455 823.67	620 611.81
Total des provisions et des dettes externes		67 230 561.92	64 708 466.13
Capital-actions		10 000 000.00	10 000 000.00
Réserves légales		1 600 000.00	1 600 000.00
Fonds d'organisation		1 600 000.00	1 600 000.00
Réserves légales issues du bénéfice		908 916.54	884 890.96
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées		977 929.34	887 351.79
Report de bénéfice / perte		863 326.21	767 223.89
Bénéfice / perte		114 603.13	120 127.90
Total des fonds propres	9	13 486 845.88	13 372 242.75
TOTAL DES PASSIFS		80 717 407.80	78 080 708.88

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Primes brutes LAA		9 124 856.85	8 632 514.95
Primes brutes cédées au réassureur	10	-1 266 526.23	-1 296 067.80
Primes acquises pour propre compte		7 858 330.62	7 336 447.15
Autres produits de l'activité d'assurance LAA		4 249.30	150.55
Total des produits de l'activité technique d'assurance LAA		7 862 579.92	7 336 597.70
Autres produits de l'activité d'assurance			
Autres produits de l'activité d'assurance		69 375.45	73 574.22
Total des autres produits de l'activité d'assurance	11	69 375.45	73 574.22
Total des produits de l'activité technique d'assurance		7 931 955.37	7 410 171.92
Charges des sinistres : montants payés bruts LAA	12	-4 002 281.53	-4 915 268.76
Charges des sinistres : montants payés, part du réassureur	13	2 400 219.10	-446 902.35
Variation des provisions techniques	14	-3 487 394.00	-2 447 734.00
Variation des provisions techniques : part des réassureurs	14	-3 797 928.00	1 144.00
Autres charges LAA techniques pour propre compte		-892 831.49	-842 539.71
Charges des sinistres pour propre compte LAA		-9 780 215.92	-8 651 300.82
Total des charges directes		-9 780 215.92	-8 651 300.82
Frais d'acquisition et de gestion	15	-1 577 184.97	-1 401 720.70
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte		-1 577 184.97	-1 401 720.70
Total des charges de l'activité technique		-11 357 400.89	-10 053 021.52
Produits des placements	16	4 524 523.02	5 315 847.47
Charges financières et frais de gestion des placements	17	-652 883.79	-447 831.56
Résultat des placements	18	3 871 639.23	4 868 015.91
Variation de la provision pour fluctuation des titres		-345 232.83	-2 089 556.51
Résultat des placements après variation de la provision		3 526 406.40	2 778 459.40
Résultat opérationnel		100 960.88	135 609.80
Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux			
Autres produits		33 450.45	
Autres charges		-	1 531.85
Résultat avant impôts		134 411.33	137 141.65
Impôts directs		-19 808.20	-17 013.75
BÉNÉFICE / PERTE	19	114 603.13	120 127.90



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Bénéfice / perte	114 603.13	120 127.90
Amortissements / corrections de valeurs sur		
Bénéfices et pertes réalisés sur les biens immobiliers	156.50	-
Bénéfices et pertes réalisés sur les titres à revenu fixe	-1891.65	5 465.20
Bénéfices et pertes réalisés sur les actions	38 700.70	306 427.60
Plus-values non réalisées et amortissements / corrections de valeurs sur les biens immobiliers	-572 427.85	-947 153.95
Plus-values non réalisées et amortissements / corrections de valeurs sur les titres à revenu fixe	361 822.43	-989 462.45
Plus-values non réalisées et amortissements/corrections de valeurs sur les actions	-2 833 852.05	-1 809 983.30
Augmentation / diminution des		
Provisions techniques	3 487 394.00	2 447 734.00
Provisions non techniques	335 232.83	2 089 556.51
Augmentation / diminution des actifs et des passifs		
Augmentation / diminution de biens immobiliers	-143 821.95	-158 584.25
Augmentation / diminution de titres à revenu fixe	-908 351.68	-962 609.75
Augmentation / diminution d'actions	574 105.05	-23 375.75
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3 797 928.00	-1144.00
Créances nées d'opérations d'assurance	-2 263 597.05	-291 079.20
Autres créances	13 319.32	-28 697.50
Comptes de régularisation actifs	561 291.78	-214 042.35
Dettes envers les entreprises de réassurance, cédée	-1 590 271.00	679 005.00
Dettes envers les preneurs d'assurance	5794.50	-59 653.60
Autres passifs	448 733.60	-17 344.40
Comptes de régularisation passifs	-164 788.14	-9498.41
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	1 260 080.47	135 687.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-	-
Variation de la trésorerie	1 260 080.47	135 687.30
État		
Liquidité au 1 ^{er} janvier	1 995 770.76	1 860 083.46
Liquidité au 31 décembre	3 255 851.23	1 995 770.76
Variation de la trésorerie	1 260 080.47	135 687.30

ANNEXE

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES UTILISÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Principes appliqués pour les comptes annuels

Les états financiers ont été préparés conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-962 CO). En plus du Code suisse des obligations, les dispositions de l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la supervision des compagnies d'assurance privées ont été appliquées (art. 5-6a OS-FINMA).

Principes généraux

Les comptes annuels sont fondés sur les estimations et jugements du conseil d'administration qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs à la clôture du bilan, ainsi que sur les revenus et les dépenses au cours de la période considérée. Le conseil d'administration fixe les principes d'évaluation en fonction des nécessités économiques, en observant le principe de prudence. Il fixe en particulier les règles d'amortissement, de correction de valeur et de constitution ou de dissolution des provisions.

Conversion des devises

Les états financiers sont établis en francs suisses (CHF). Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours du jour de l'opération. Les rubriques des placements en devises étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture, aux taux indiqués ci-contre :

	2025	2024
EUR	0.930458	0.938422
USD	0.792250	0.906250
GBP	1.065615	1.134988
JPY	0.005054	0.005766
CAD	0.577968	0.630128
NOK	0.078821	0.07979415

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Placements

Les actions, les obligations et les placements collectifs sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan. Afin de tenir compte des risques inhérents aux marchés financiers, la société constitue et alimente une provision pour fluctuation de valeur des placements, en conformité à la réglementation applicable.

Provisions techniques

Les provisions techniques représentent les engagements envers les assurés. Elles sont déterminées individuellement sur la base de chaque contrat. Le calcul est effectué selon les principes du plan d'exploitation agréé par la FINMA.



INFORMATIONS, STRUCTURE DÉTAILLÉE ET COMMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS POSTES DU BILAN

1. PLACEMENTS

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Autres placements (placements collectifs)		
Fonds Actions	25 515 344.05	23 294 297.75
Fonds Obligations	34 422 645.15	33 874 224.25
Fonds Immobiliers	8 352 648.90	7 636 555.60
Total	68 290 638.10	64 805 077.60

2. CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Primes - Parties prêtantes directes et indirectes	1 758 807.95	1 397 067.45
Primes - Autres contrats	132 179.60	131 080.40
Correction de valeur sur créances envers des tiers	-	-21 815.75
Part des tiers-responsables attendue	1 878 941.60	-
Total	3 769 929.15	1 506 332.10

3. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Réassurance - prime payée d'avance	-	488 000.00
Autres actifs de régularisation	62 407.67	135 699.45
Total	62 407.67	623 699.45

4. PROVISIONS TECHNIQUES

EN CHF	Provisions techniques (brutes)		Réassurance		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Provisions pour sinistres en cours	14 127 214.00	14 348 379.00	-5 056 011.00	-8 853 939.00	9 071 203.00	5 494 440.00
Autres provisions techniques	15 370 865.00	11 450 000.00	-	-	15 370 865.00	11 450 000.00
Réserves mathématiques	24 477 880.00	24 690 186.00	-	-	24 477 880.00	24 690 186.00
Provisions pour parts d'excédents contractuels	-	-	-	-	-	-
Provisions pour fonds d'excédents	-	-	-	-	-	-
Total	53 975 959.00	50 488 565.00	-5 056 011.00	-8 853 939.00	48 919 948.00	41 634 626.00

5. PROVISIONS NON TECHNIQUES

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour fluctuation de valeur titres	10 630 056.95	10 284 824.12
Autres provisions non techniques	-	10 000.00
Total	10 630 056.95	10 294 824.12

6. DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers les preneurs d'assurance	5 296.45	6 537.75
Autres dettes nées d'opération d'assurance	78 016.80	70 981.00
Total	83 313.25	77 518.75

7. AUTRES PASSIFS

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Parties prêtantes directes et indirectes	249 279.60	-
Autres parties liées	2038.70	-
Tiers	197 820.75	405.45
Total	449 139.05	405.45

8. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Parties prêtantes directes et indirectes	-	214 279.70
Autres parties liées	108 865.35	40 861.70
Autres organes (révision)	55 000.00	62 708.00
Tiers	291 958.32	302 762.41
Total	455 823.67	620 611.81



9. ÉTAT DES FONDS PROPRES

EN CHF	Capital social	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Bénéfice au bilan	Propres parts du capital	Total des fonds propres
État au 31.12.2023	10 000 000.00	1 600 000.00	693 084.99	959 029.86	-	13 252 114.85
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	191'805.97	-191'805.97	-	-
Attribution aux fonds d'organisation	-	-	-	-	-	-
Achat / vente de propres parts du capital	-	-	-	-	-	-
Bénéfice / perte	-	-	-	120 127.90	-	120 127.90
Versement des dividendes	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2024	10 000 000.00	1 600 000.00	884 890.96	887 351.79	-	13 372 242.75
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-	-	24 025.58	24 025.58	-	-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-
Achat / vente de propres parts du capital	-	-	-	-	-	-
Bénéfice / perte	-	-	-	114 603.13	-	114 603.13
Versement des dividendes	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2025	10 000 000.00	1 600 000.00	908 916.54	977 929.34	-	13 486 845.88

INFORMATIONS, STRUCTURE DÉTAILLÉE ET COMMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

10. PRIMES BRUTES CÉDÉES AU RÉASSUREUR

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Primes brutes cédées au réassureur	-2 856 797.23	-617 062.80
Ajustement des dettes envers les entreprises de réassurance	1 590 271.00	-679 005.00
Total	-1 266 526.23	-1 296 067.80

11. AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
AgroPAK, VitiPAK, AgroCasco et Volta	42 371.90	45 034.80
Promauto	25 869.80	26 165.22
3 ^e pilier	1 133.75	2 374.20
Total	69 375.45	73 574.22

12. CHARGES DES SINISTRES, MONTANTS PAYÉS BRUTS LAA

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations LAA payées	-6 102 924.43	-5 291 528.86
Recours tiers-responsables encaissés	221 701.30	376 260.10
Variation des provisions techniques : part des tiers-responsables N°2020.18511	1 878 941.60	-
Total	-4 002 281.53	-4 915 268.76

*Recours tiers-responsables encaissés	31.12.2025	31.12.2024
Recours contre tiers-responsable sinistre N° 2023.21050	100 000.00	150 000.00
Recours contre tiers-responsable sinistre N° 2020.18511	-	200 000.00
Recours contre tiers-responsable sinistre N° 2024.21884	14 528.20	-
Recours contre tiers-responsable sinistre N° 2025.21947	45 852.45	-
Recours contre tiers-responsable sinistre N° 2024.21539	11 194.15	-
Autres recours contre tiers-responsable	2404.10	6138.85
Autres participations de tiers (surindemnisation)	47 722.40	20 121.25
Total	221 701.30	376 260.10

13. CHARGES DES SINISTRES, MONTANTS PAYÉS, PART DU RÉASSUREUR

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Montant remboursé au réassureur sur participations reçues pour sinistres passés	2 400 219.10	-446 902.35
Total	2 400 219.10	-446 902.35

14. VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

EN CHF	Provisions techniques (brutes)		Réassurance		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Variation des provisions pour sinistres en cours	221 165.00	360 477.00	-3 797 928.00	1 144.00	-3 576 763.00	361 621.00
Variation des autres provisions techniques	-3 920 865.00	-812 175.00	-	-	-3 920 865.00	-812 175.00
Variation des réserves mathématiques	212 306.00	-1 996 036.00	-	-	212 306.00	-1 996 036.00
Total	-3 487 394.00	-2 447 734.00	-3 797 928.00	1 144.00	-7 285 322.00	-2 446 590.00



15. FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Charges de personnel	965 709.93	954 524.36
Frais d'administration	369 791.49	367 356.61
Autres charges	79 674.10	79 839.73
Projet Ipension	162 009.45	-
Total	1 577 184.97	1 401 720.70

Honoraires versés à l'organe de révision (inclus dans frais d'acquisition et de gestion)

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations en matière de révision	-87 664.90	-100 543.00
Total	-87 664.90	-100 543.00

16. PRODUITS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

EN CHF	Résultats des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Biens immobiliers	191 363.82	190 277.40	596 745.85	947 153.95	156.50	-	788 266.17	1 137 431.35
Titres à revenu fixe	373 962.30	417 346.05	8 777.50	1 139 269.55	4 329.00	39 819.05	3 870 068.80	1 596 434.65
Actions	437 565.89	354 905.06	2 862 263.46	1 894 155.82	38 653.38	318 732.95	3 338 482.73	2 567 793.83
Liquidités	10 705.32	14 187.64	-	-	-	-	10 705.32	14 187.64
Total	1 013 597.33	976 716.15	3 467 786.81	3 980 579.32	43 138.88	358 552.00	4 524 523.02	5 315 847.47

* Ces produits incluent les rendements directs sur les fonds de placements, les gains de change et les intérêts sur la trésorerie.

17. CHARGES FINANCIÈRES ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

EN CHF	Charges en cours*		Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation		Moins-values réalisées		Total	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Biens immobiliers	33 826.86	24 395.67	24 318.00	-	-	-	58 144.86	24 395.67
Titres à revenu fixe	78 151.45	68 382.11	370 476.02	149 807.10	6 220.65	34 353.85	454 848.12	252 543.06
Actions	85 563.85	53 740.16	4 410.59	84 172.95	-	12 305.34	89 974.44	150 218.45
Liquidités	49 916.37	18 299.51	-	-	-	2 374.87	49 916.37	20 674.38
Total	247 458.53	164 817.45	399 204.61	233 980.05	6 220.65	49 034.06	652 883.79	447 831.56

* Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune ainsi que les pertes de change, les impôts sources étrangers et les courtages.

18. RÉSULTATS DES PLACEMENTS

EN CHF	Résultats des placements		Résultats non réalisés		Résultats réalisés		Total	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Biens immobiliers	157 536.96	165 881.73	572 427.85	947 153.95	156.50	-	730 121.31	1 113 035.68
Titres à revenu fixe	295 810.85	348 963.94	-361 698.52	989 462.45	-1 891.65	5 465.20	-67 779.32	1 343 891.59
Actions	352 002.04	301 164.90	2 857 852.87	1 809 982.87	38 653.38	306 427.61	3 248 508.29	2 417 575.38
Liquidités	-39 211.05	-4 111.87	-	-	-	-2 374.87	-39 211.05	-64 867.74
Total	766 138.80	811 898.70	3 068 582.20	3 746 599.27	36 918.23	309 517.94	3 871 639.23	4 868 015.91

19. RÉSULTATS

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Total des produits de l'activité technique d'assurance	7 931 955.37	7 410 171.92
Charges des sinistres (net de réassurance et de participations de tiers)	-7 800 209.53	-4 914 124.76
Charges des sinistres, montants payés, part du réassureur	2 400 219.10	-446 902.35
Variation des provisions techniques	-3 487 394.00	-2 447 734.00
Autres charges de LAA	-892 831.49	-842 539.71
Charges de personnel	-965 709.93	-954 524.36
Frais d'administration et autres charges	-611 475.04	-447 196.34
EBITDA	-3 425 445.52	-2 642 849.60
Résultat des placements	3 871 639.23	4 868 015.91
Variation de la provision pour fluctuation de valeur sur titres	-345 232.83	-2 089 556.51
Autres produits	33 450.45	0.00
Ajustement correction de valeur pour risques sur débiteurs	0.00	1 531.85
Résultat avant impôts	134 411.33	137 141.65
Impôts	-19 808.20	-17 013.75
Résultat net	114 603.13	120 127.90



AUTRES DONNÉES RELATIVES À L'ANNEXE

20. DISSOLUTION NETTE DES RÉSERVES LATENTES

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Dissolution nette des réserves latentes	-	-
Total	-	-

21. DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Fondation rurale de prévoyance	-	-
Total	-	-

22. EMPLOIS À PLEIN TEMPS

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Emplois à plein temps en moyenne annuelle	7.96	8.73

23. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs à la date du bilan qui auraient conduit à un ajustement des états financiers ou devraient être divulgués.

PROPOSITION SUR L'UTILISATION DU BÉNÉFICE AU BILAN
SELON ART. 84 OS-FINMA

EN CHF	31.12.2025
Report de bénéfice	863 326.21
Perte / bénéfice de l'exercice	114 603.13
Bénéfice porté au bilan	977 929.34

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN CHF	31.12.2025
Bénéfice porté au bilan	977 929.34
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-22 920.63
Report à nouveau	955 008.71



 **Société d'assurance
dommages FRV SA**

Avenue des Jordils 1
1001 Lausanne
www.prometerre.ch